

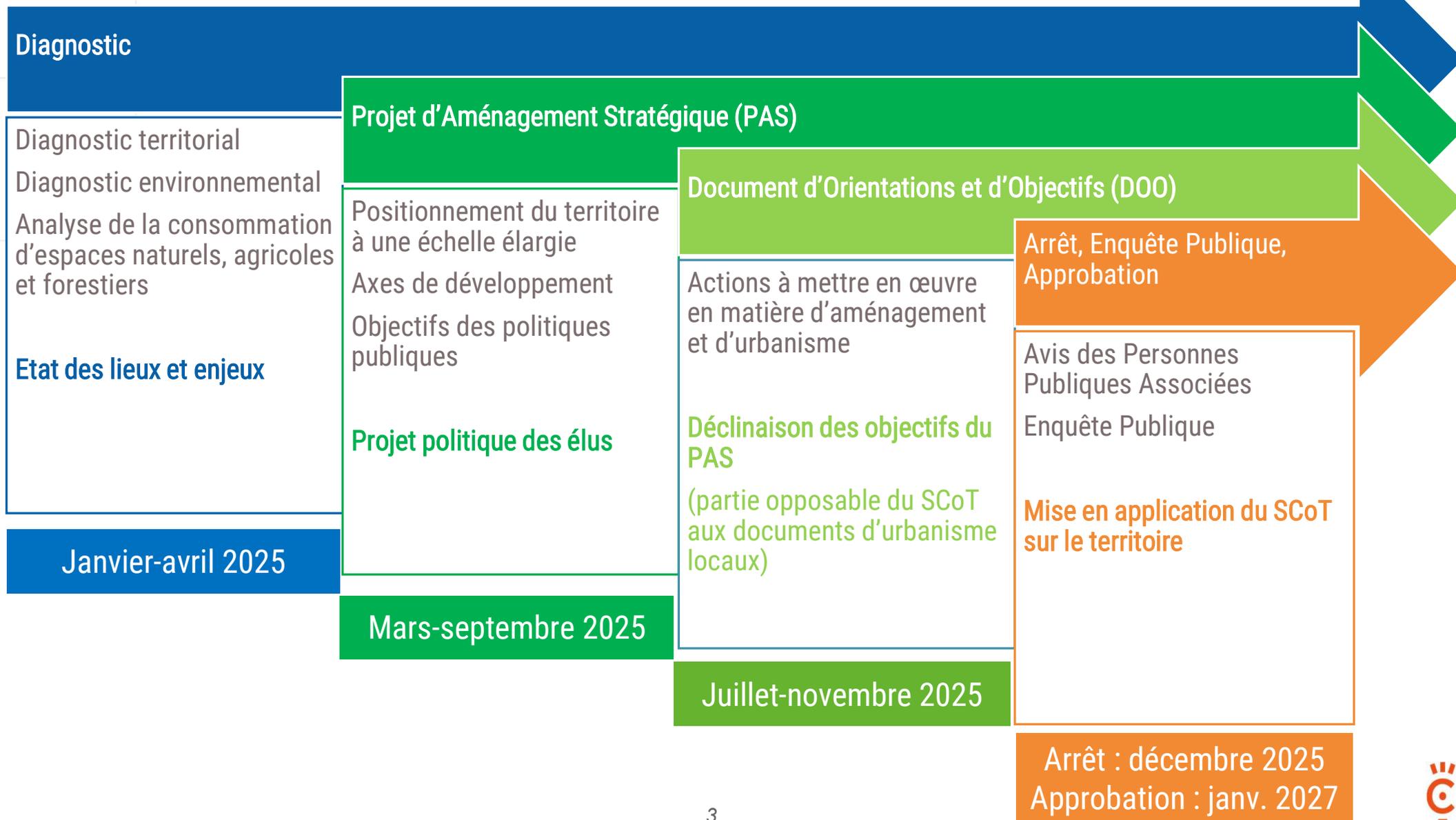
Révision du SCoT de la CC Bugey Sud

Enjeux prospectifs & objectifs du SCoT

19 février 2025



Le SCoT, un document qui se construit par étape



Le SCoT, une vision pour le territoire et être plus fort à plusieurs



Une vision et une ambition sur le devenir du territoire et de son aménagement, construites par les élus

Un projet stratégique qui guide les règles d'urbanisme à l'échelle des communes



Cohérence vis-à-vis des contextes, en lien avec les caractéristiques des communes

Cohérence des politiques publiques entre elles pour atteindre les objectifs que le territoire se fixe

Cohérence partenariale, pour mettre en commun des capacités d'action sur des problématiques partagées

Nécessite de trouver des convergences entre
Communes ↔ EPCI ↔ Partenaires

Le SCoT, un document qui répond à une hiérarchie des normes

*Echelle élargie
(régionale)*

- *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, d'Égalité des Territoires (règles générales)*
- *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*
- *Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux*
- *Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et Climat, Air, Énergie*
- *Schéma régional des carrières*
- *Plans de Gestion des risques d'inondation*

Compatibilité

SCoT « intégrateur »

*Echelle bassin de
vie*

Echelle locale

Plan De Mobilité

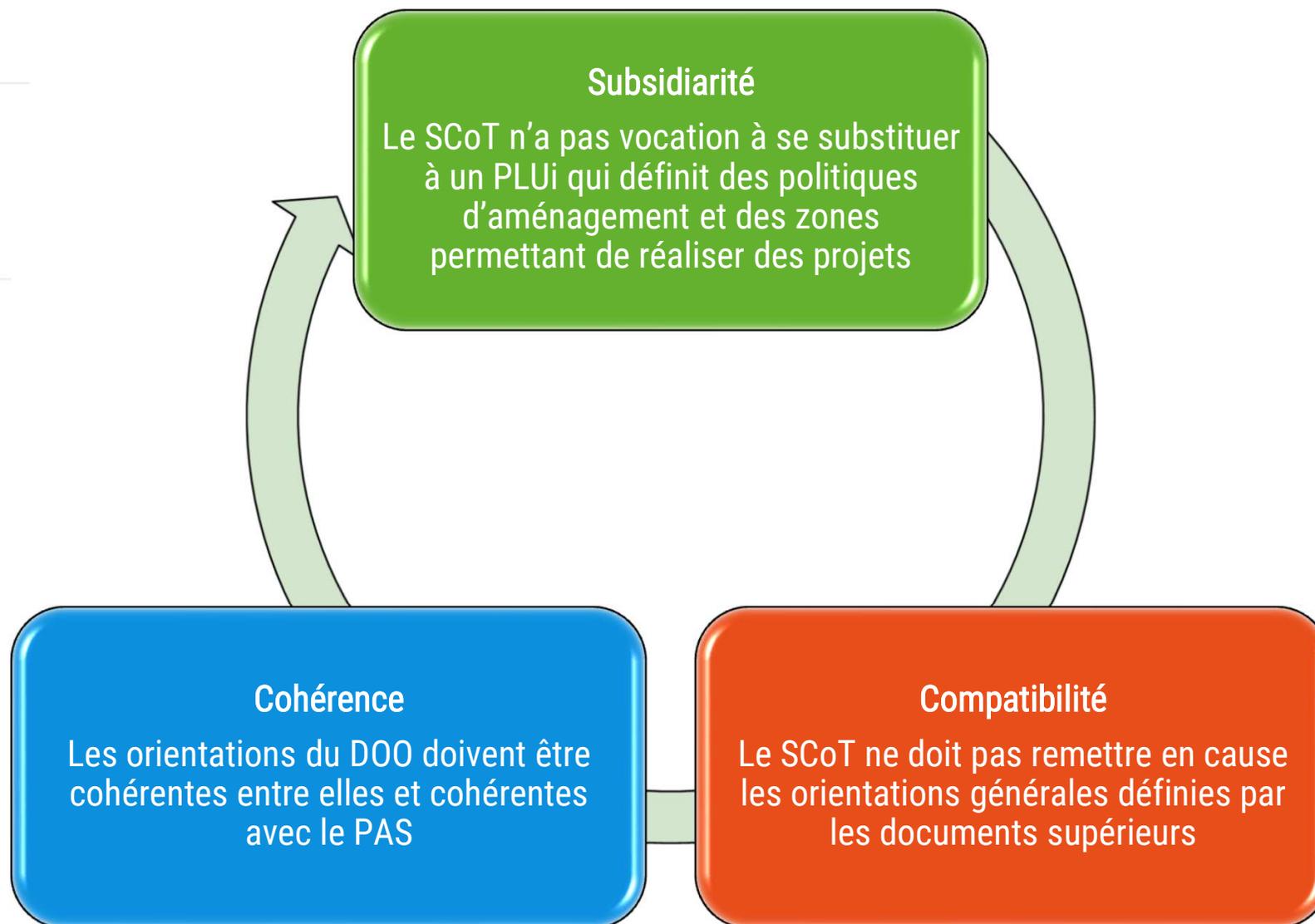
*Programme
Local de
l'Habitat*

*Plan Local
d'Urbanisme*

*Opération
> 5 000 m²,
CDAC...*

*Plan Climat Air
Énergie
Territorial*

Les 3 commandements du SCoT



Différent de la conformité qui ne laisserait pas d'alternatives possibles

Réviser le SCoT au regard de la loi Climat & Résilience

2021 - 2031

Baisse de moitié de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers (création ou extension des espaces urbanisés)

2031 - 2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041 - 2050

Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN

Intégration
des objectifs
de réduction
de la conso.
des ENAF

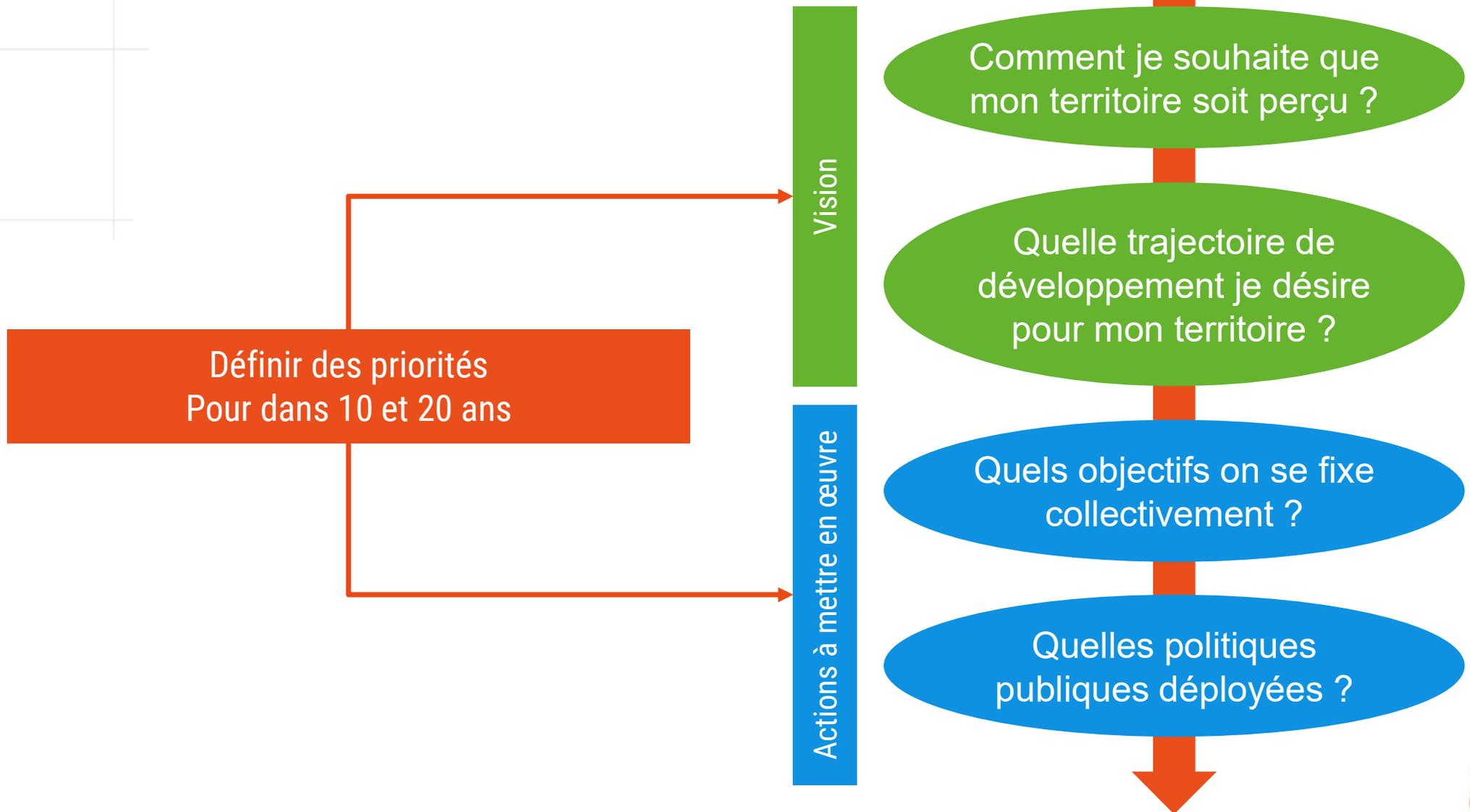


22 février 2027 pour un SCoT

22 février 2028 pour les PLU et cartes
communales

En cas de non-
intégration, les zones à
urbaniser, A et N ne
pourront pas être
ouvertes à l'urbanisation
à l'occasion d'une
procédure d'évolution

Objectifs du jour : définir des priorités pour le SCoT en révision



Comment le territoire est perçu ?

Traits de caractère

Sérénité

Intimité

Confidentialité

Convivialité

Traits fonctionnels

Ruralité

Diversité

Proximité

Agricultures

Espace de respiration

Traits patrimoniaux

Moyenne montagne

Vallées

Terre / eau

Architecture bugiste

« On est bien dans notre Bugey »

« Nous somme des terriens »



Quels sont les atouts du territoire ?

Foncier encore
abordable

Ville-centre

Territoire économique

Tissu associatif dense

Le déploiement de
services de proximité

A l'écart des grands
flux

Potentiel touristique

Gastronomie

Paysages

Traditions (fête du four)

« Nos communes sont vivantes »

« Nous avons la chance d'avoir une ville-centre
avec des équipements structurants »

« Notre connexion à l'extérieur grâce à nos
deux gares »

« Notre capital environnemental et paysager »



Quels sont les menaces pesant sur le territoire ?

Banalisation
architecturale

La capacité à long
terme à offrir des
services (logements,
écoles, ...)

L'offre économique -
L'offre de locatif
immobilier

Fermeture des
paysages

Vieillessement

Augmentation des prix
immobiliers

Perte de l'identité
rurale

Manque de ressources
humaines pour les
entreprises

La lisibilité du territoire

« La plus grande menace est de perdre notre
caractère rural »

« Nous devons travailler ensemble pour ne pas
devenir un territoire dortoir »

Quels défis pour le SCoT ?

Organisation territoriale ?

Parcours résidentiel des ménages

Renouvellement des populations

Développement des entreprises de proximité et locales (artisanat, commerce)

Mise en tourisme

Préservation de l'écosystème agricole

Diversification des emplois



Cadre de vie ?

Services de rayonnement communal et supracommunal

Préservation des identités rurales

Préservation des ressources paysagères

Préservation des ressources naturelles

Maintien d'un territoire où il fait bon vivre



Transition écologique
Transition paysagère
Transition sociétale
Transition économique

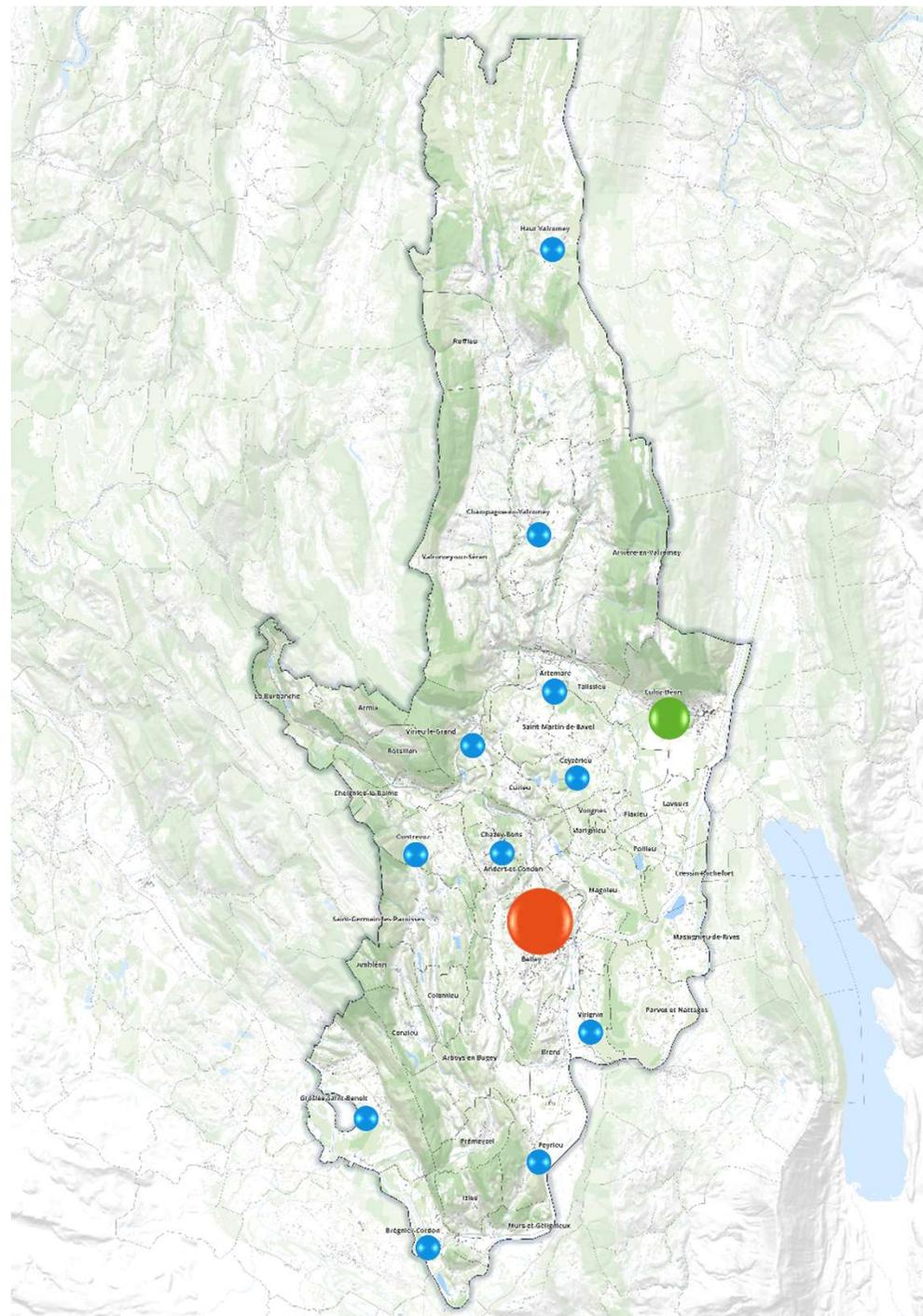


Quelle organisation territoriale ?

Organisation territoriale du SCoT en vigueur

Une organisation territoriale pour favoriser les relations de proximité et être au plus près des besoins du quotidien des populations

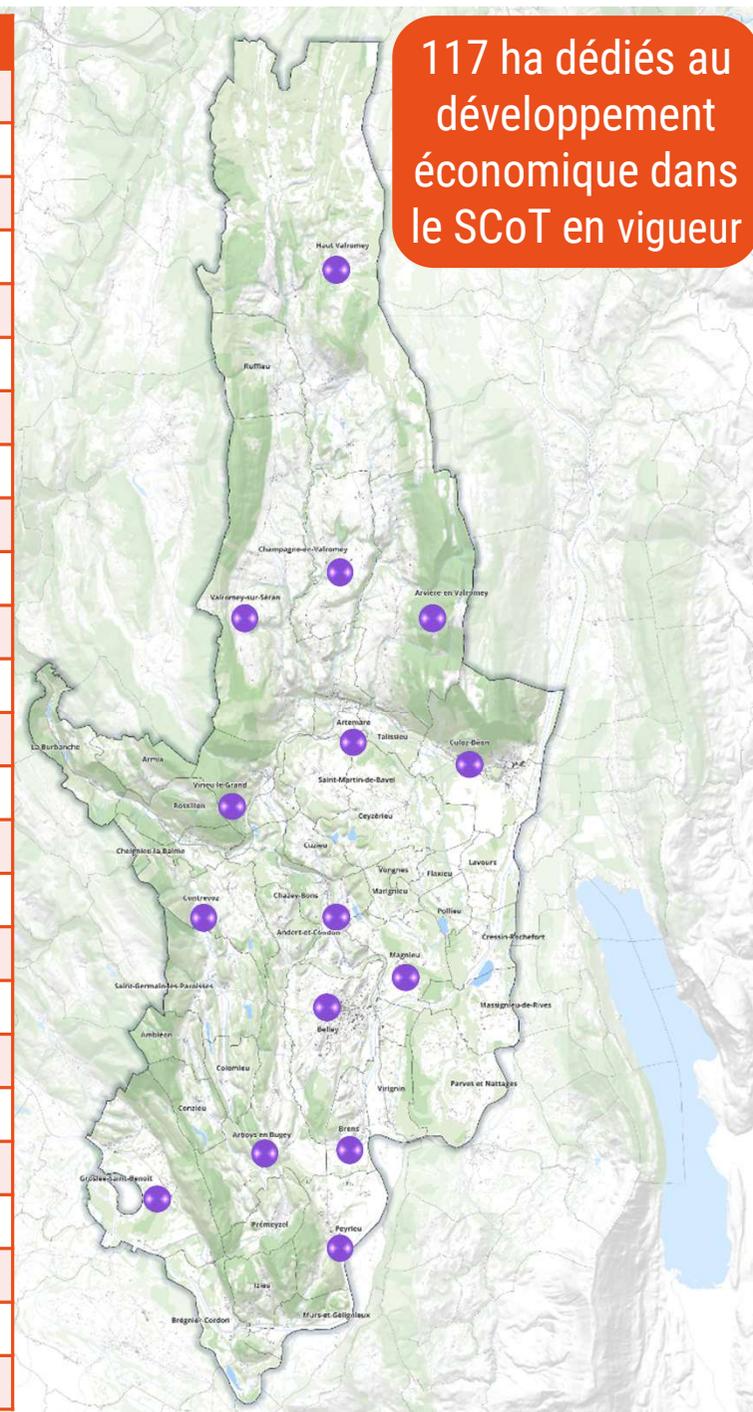
- Pôle régional de Belley
- Pôle d'appui de Culoz-Béon
- Pôles relais de :
 - Haut-Valromey
 - Champagne-en-Valromey
 - Artemare
 - Virieu-le-Grand
 - Ceyzérieu
 - Contrevoz
 - Chazey-Bons
 - Virignin
 - Groslée-Saint-Benoit
 - Peyrieu
 - Brégner-Cordon



Quelle organisation économique ?

Organisation économique du SCoT en vigueur

Site	Commune	Vocation
Actipôle	Virignin	Mixte
En Burbanne	Belley	Productive
Ugiparc	Belley	Productive
Ousson Nord	Magnieu	Productive
Ousson	Belley	Commerciale
La Péliissière	Belley	Mixte
Quartier Martini	Culoz-Béon	Productive
Parc des Fours	Culoz-Béon	Mixte
ZA	Artemare	Artisanale
La Bruyère	Brégnier-Cordon	Artisanale
Penaye	Chazey-Bons	Mixte
Chazey-Bons Nord	Chazey-Bons	Productive
En Sauvy	Virieu-le-Grand	Artisanale
Sur Gallay	Groslée-Saint-Benoit	Artisanale
Le Camp	Peyrieu	Mixte
ZA	Contrevoz	Artisanale
ZA	Champagne-en-Valromey	Artisanale
ZA de Songieu	Artisanale	Haut-Valromey
ZA de Jalinard	Artisanale	Haut-Valromey
Pré du Pont	Artisanale	Brens
Le Berle	Artisanale	Murs-et-Gélinieux
Les Sablières	Artisanale	Arboys-en-Bugey
ZA de Saint-Champ	Artisanale	Magnieu
Sous Rivière (Sutrieu)	Artisanale	Valromey-sur-Séran
La Léchère (Virieu-le-Petit)	Artisanale	Arvière-en-Valromey

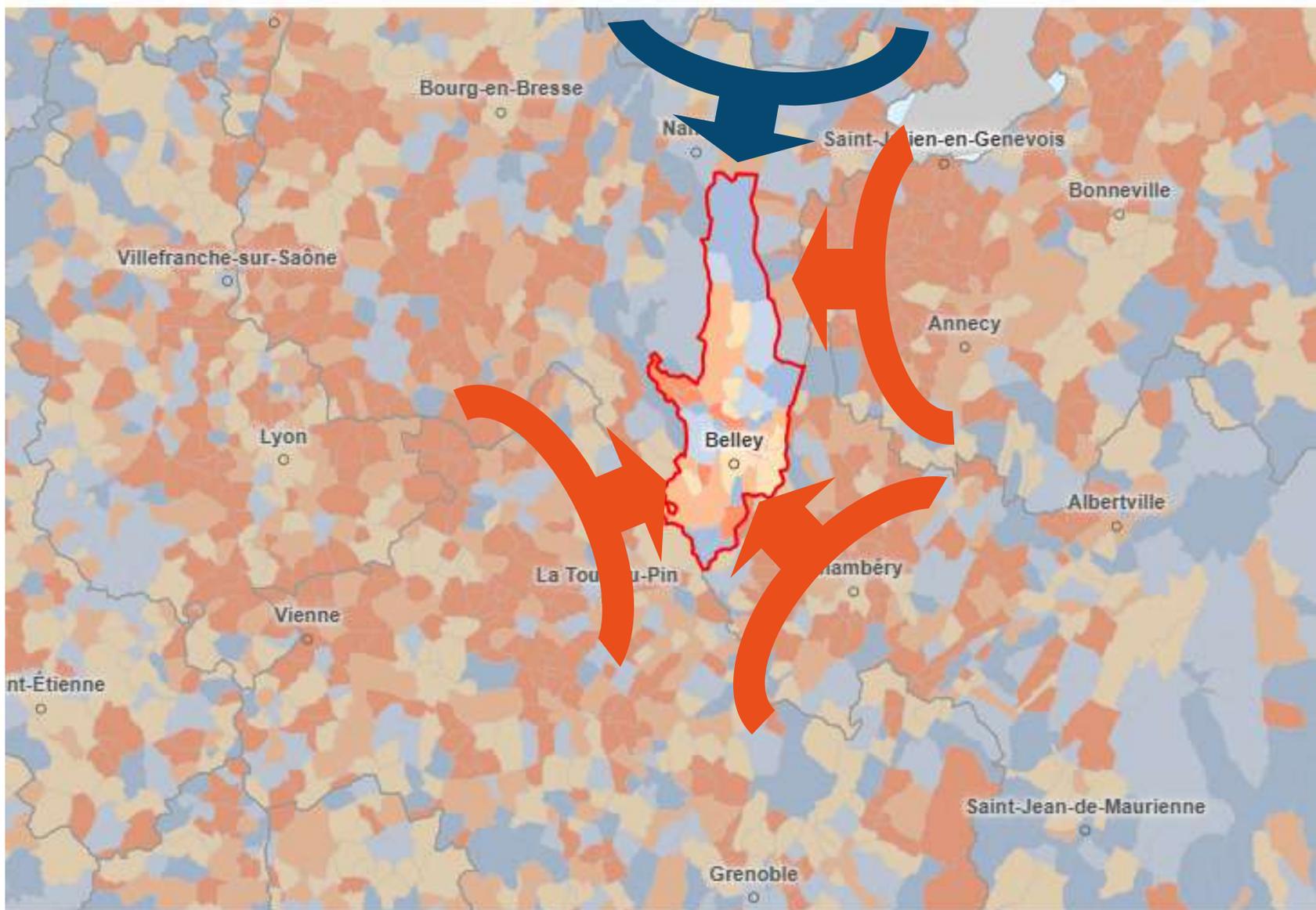


Quelle démographie demain ?

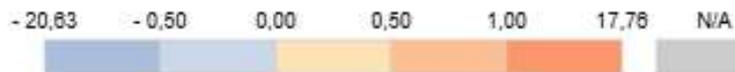
Un territoire en prise avec
des zones de hautes et
basses pressions

- Des flux Isérois & Savoyards à l'œuvre sur le Sud du territoire de la CCBS.
- Le Nord du territoire dans le continuum d'une faible pression démographique jurassienne.
- Quelles portées des flux Hauts-Savoyards à l'avenir sur le périmètre de la CCBS ?

Taux d'évolution annuel de la population, 2015-2021 (%) - Source : Insee, RP 1968-2021



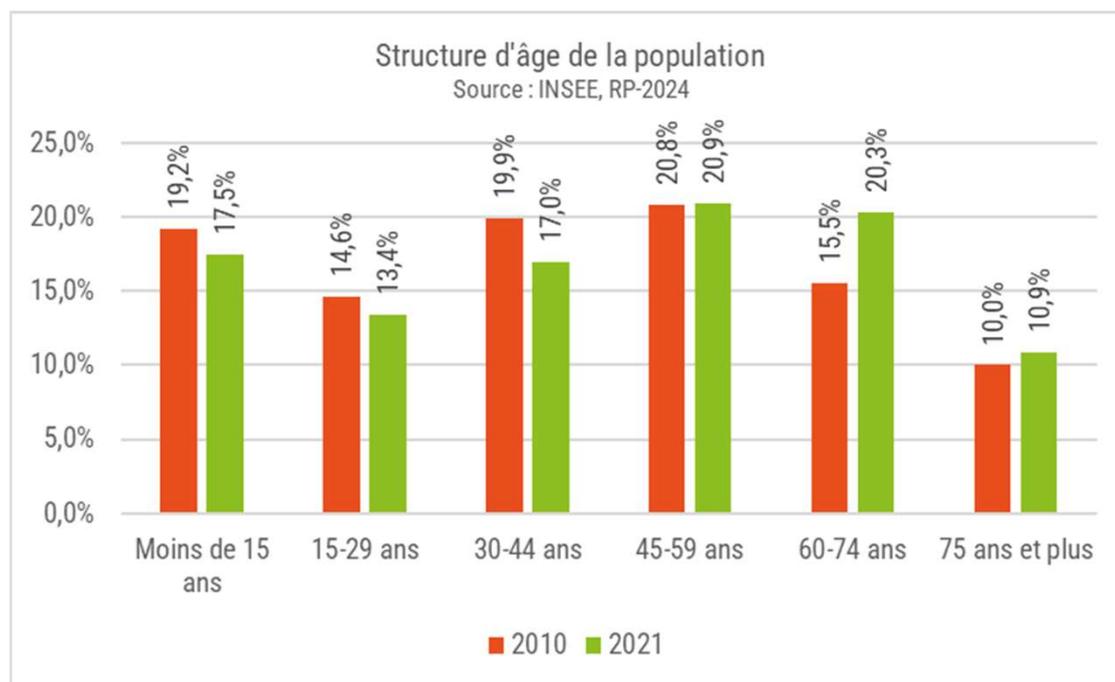
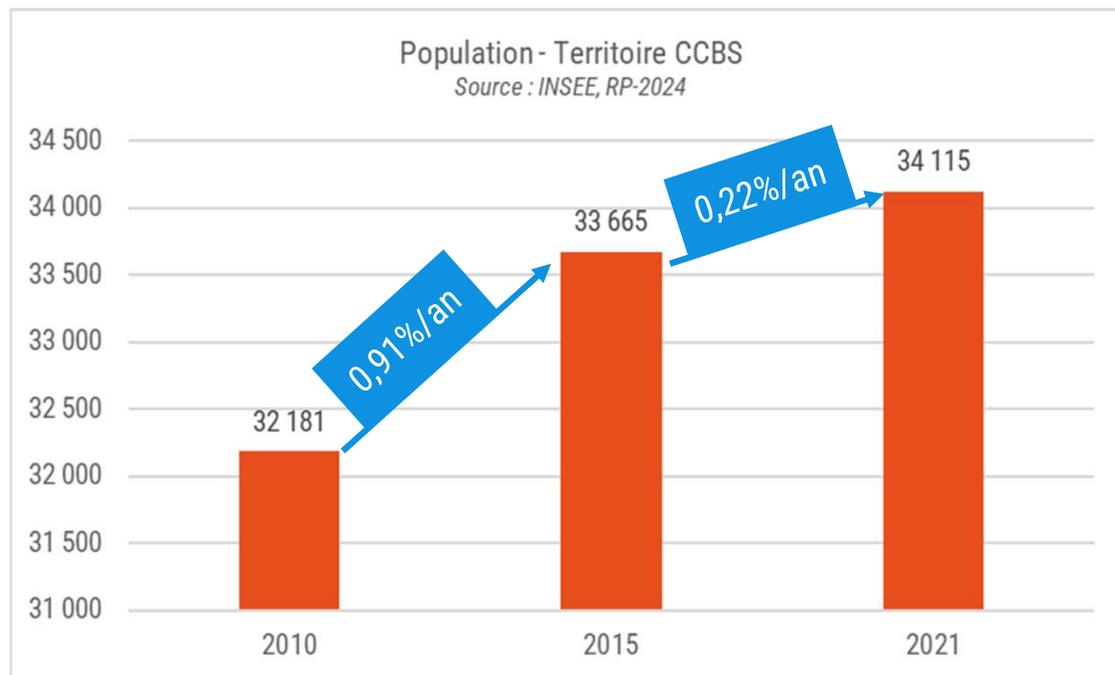
© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express



Quelle démographie demain ?

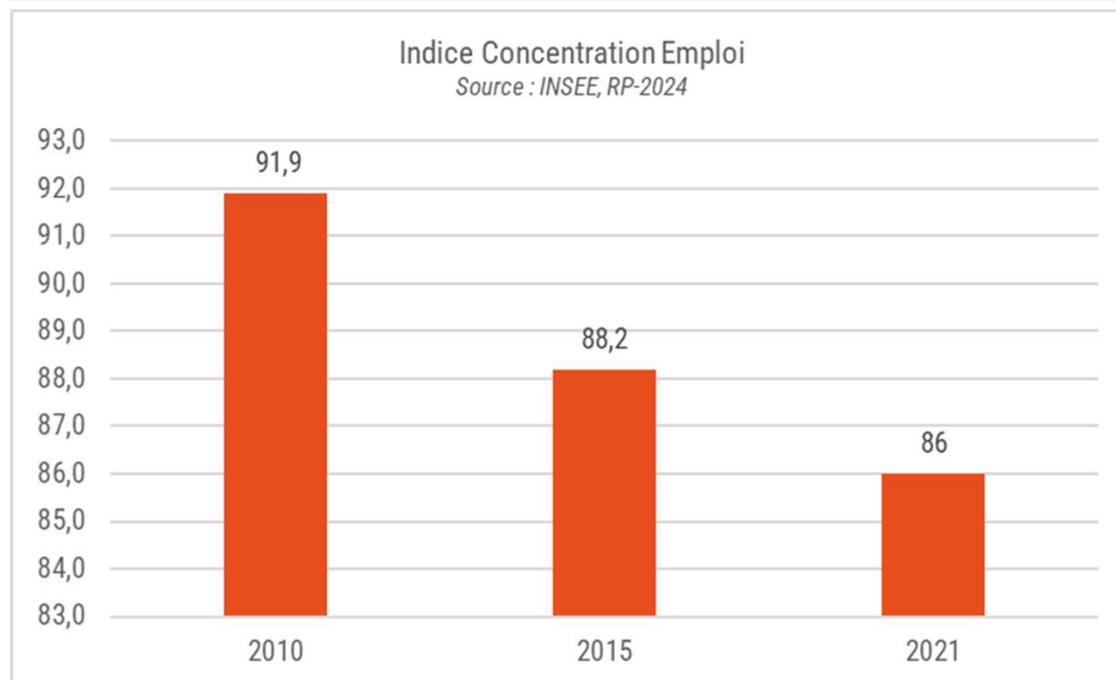
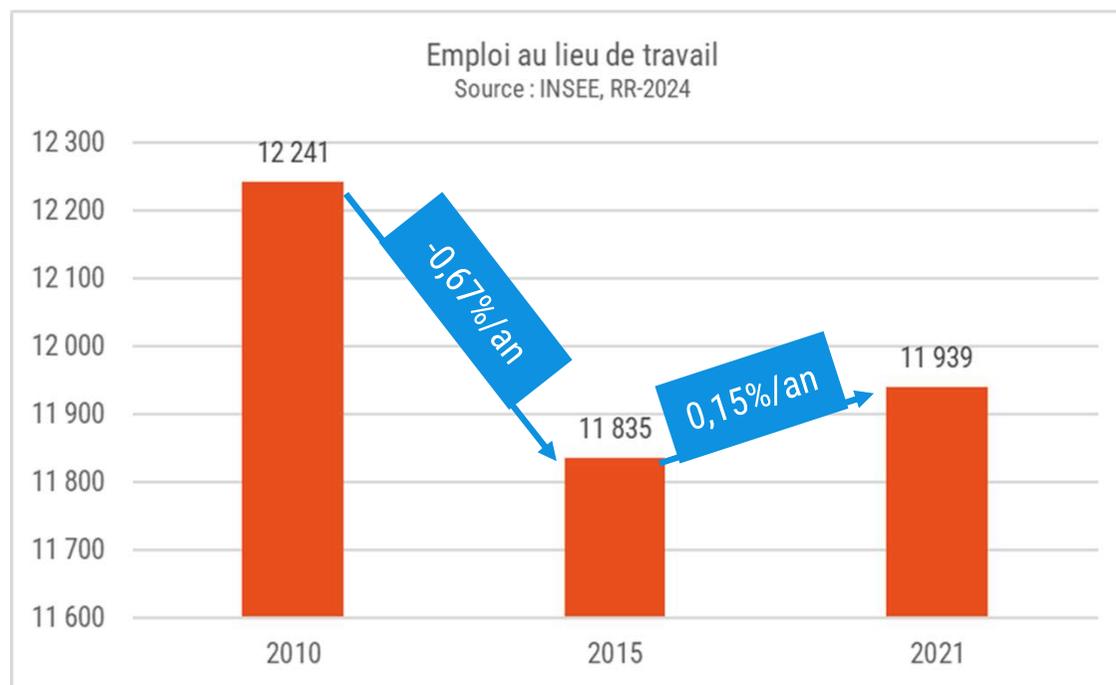
Objectif de
croissance
démographique
du SCoT en
vigueur : 1,1%/an

- Entre un tassement démographique et un vieillissement, vers quelle croissance de la population s'orienter ?
- Quelle(s) population(s) cibler ?
- Quels équipements, pour quelle(s) population(s) ?



Quelle économie demain ?

- Des actifs de plus en plus tournés vers l'extérieur
- Un bastion industriel avec près de 24% des emplois (11,6% en France)
- Quelles activités accueillir pour faire vivre les espaces de voie du territoire et où ?



Que demande l'Etat?

L'Etat dans sa note d'enjeux demande de questionner les capacités d'accueil des espaces de vie et de veiller à renforcer les échelles de proximité entre habitat, emploi, équipements

1. Un cadre de vie exceptionnel, mais fragile
 - Organiser le territoire en s'appuyant sur l'armature paysagère (Cluse des Hôpitaux, l'échappée du Rhône, le Molard de Don, la plaine de Belley, le Valromey, les plateaux du Retord)
 - Préserver un capital paysage exceptionnel (préserver l'architecture du Bugey et de Valromey, les cônes de vue, les zones boisées, les cours d'eau)
 - Préserver la richesse environnementale, atout pour la qualité de vie des habitants (gestion des risques naturels, résilience face au changement climatique, gestion de la ressource en eau, limitation de l'artificialisation des sols)
2. Appuyer un mode de développement sur la structure différenciée du territoire et la polarité de Belley
 - Un développement structuré par les problématiques de mobilités
 - Un développement structuré par les activités économiques et les équipements
 - Un développement en adéquation avec les ressources du territoire et les besoins de la population (habitat, proximité pour les usagers)



Le projet de territoire, colonne vertébrale du projet de SCoT

Enjeux

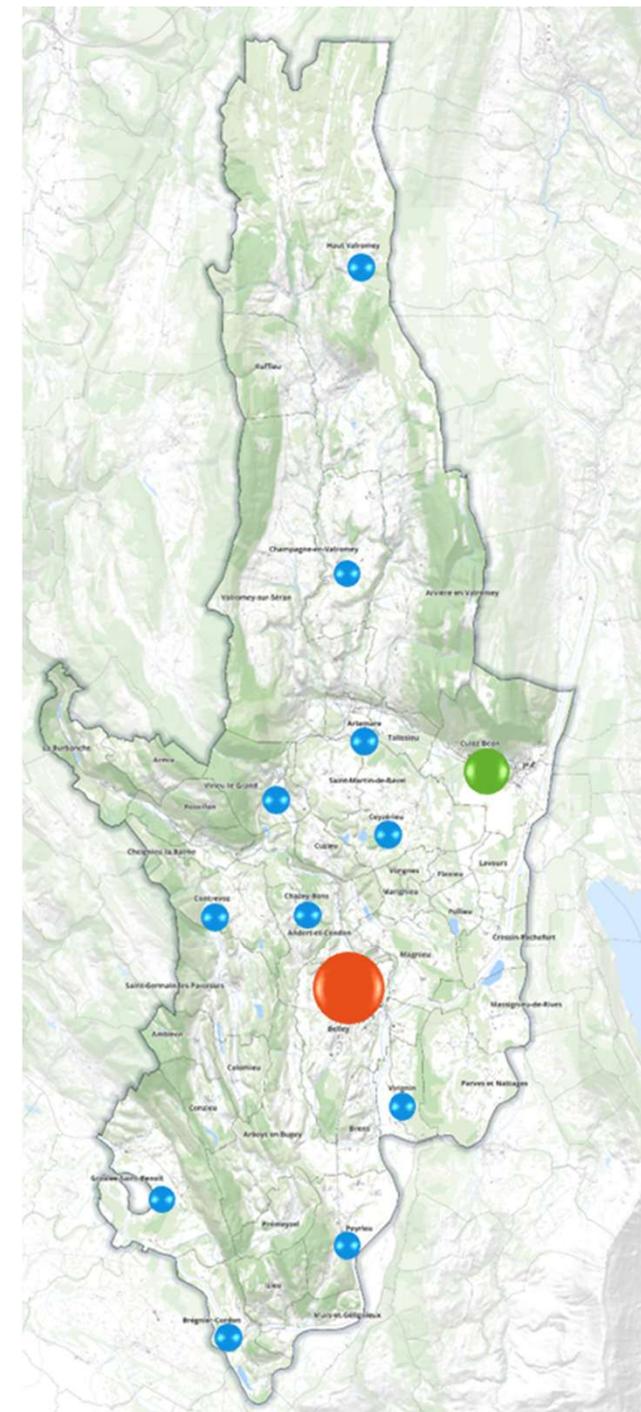
- Créer des emplois
- Recouvrir une dynamique démographique
- Intégrer les transitions
- Structurer l'équilibre territorial et les relations entre les communes en fonction de leur rôle

3 AXES	OBJECTIFS	ORIENTATIONS
1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	<p>1.1 - Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique</p> <p>1.2 - Donner à la ville- centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire</p> <p>1.3 - Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel</p> <p>1.4 - Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de formation initiale et continue • Soutenir le tissu productif local • Améliorer la propension du territoire à consommer localement • Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés • Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville • Lutter contre la vacance du logement • Lutter contre la vacance du commerce • Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire • Diversifier l'offre d'habitat • Protéger et valoriser le patrimoine • Renforcer la promotion du territoire • Dynamiser l'économie touristique
2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVI- RONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE	<p>2.1 - Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique</p> <p>2.2 - Organiser une mobilité plus durable</p> <p>2.3 - Promouvoir un aménagement du territoire respectueux de la hiérarchie et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière</p> <p>2.4 - Organiser la transition énergétique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la ressource en eau • Préserver la biodiversité • Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt • Promouvoir les véhicules à faibles émissions • Développer l'usage des transports en commun • Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives • Préserver les espaces agricoles et naturels • Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier • Rapprocher l'habitat et l'emploi • Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat • Diminuer les consommations d'énergie • Développer la production d'énergies renouvelables locales
3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN	<p>3.1 - Articuler l'action des communes et l'action intercommunale</p> <p>3.2 - Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire</p> <p>3.3 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre les administrations intercommunales et communales • Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal • Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance • Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services • Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens • Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants

Le projet de territoire, colonne vertébrale du projet de SCoT

Une organisation en 5 bassins de services pour donner du sens à l'offre de services et d'équipements courants, du quotidien.

Quelle mise en relation avec l'armature du SCoT en vigueur?



4 thématiques, des priorités et objectifs à envisager ensemble



1.
Définir des priorités
et des objectifs en
groupe

Les services et équipements

Les transitions écologiques,
énergétiques et paysagères

Le développement économique

L'image du territoire, son identité

2.
Synthèse et
restitution

Les premiers ingrédients du Projet d'Aménagement Stratégique



MERCI DE
VOTRE ATTENTION !

